PLAN D'ACTION DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE POUR LA PRÉVENTION ET L'ÉLIMINATION DE L'ITINÉRANCE CHEZ LES VÉTÉRANS



«Leave the streets behind» 2020-2025



SECTION 1 | INTRODUCTION

1.1 AVANT-PROPOS

La mise en œuvre du programme « Leave the Streets Behind » de La Légion royale canadienne a été réalisée par la direction provinciale de l'Ontario à la suite d'une demande d'assistance d'un ancien combattant de la guerre de Corée pour l'organisation, en novembre 2009, de la toute première cérémonie du Souvenir pour des vétérans sans abri. Le succès de ce service avait alors mis en évidence la nécessité de revoir le besoin d'un programme national pour les vétérans sans abri. Lors du Congrès 2012 de la Direction nationale, qui se tenait à Halifax, en Nouvelle-Écosse, une motion a été présentée pour étendre à l'échelle nationale ce programme à l'intention des vétérans sans abri sous l'appellation de « Leave the Streets Behind ».

Le Plan d'action de La Légion royale canadienne pour la prévention et l'élimination de l'itinérance chez les vétérans – avec son programme « Leave the Streets Behind » – est un partenariat conjoint de la Direction nationale, des directions provinciales, de la Section spéciale de l'OSI, des filiales, des Dames auxiliaires et de partenaires externes. Il répond à un engagement du gouvernement fédéral d'accroître le soutien aux vétérans, d'augmenter le soutien des infrastructures sociales et de veiller à ce que tous les Canadiens aient accès à un logement abordable. Ce Plan d'action s'appuie par ailleurs sur les initiatives antérieures entreprises par Anciens Combattants Canada (ACC), la Stratégie de partenariat d'ACC-Emploi et Développement social Canada (EDSC) 2013 dans la lutte contre l'itinérance chez les vétérans, et le Projet pilote d'ACC-EDSC 2012-2014 sur l'itinérance chez les vétérans. Il est documenté par des recherches et des pratiques exemplaires fondées sur des données probantes qui ont fait leurs preuves dans la lutte contre l'itinérance chez les vétérans.

Le Plan d'action s'appuiera sur la consultation de partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux, tant gouvernementaux que non gouvernementaux, ainsi que de vétérans et de défenseurs des sans-abris chez les vétérans, et ce, tant au niveau national que local. Il repose sur la collaboration et un partenariat solide entre toutes les parties prenantes, et avec des experts dans le domaine. Il reconnaît également l'importance d'élargir le corpus de connaissances existant sur le phénomène des vétérans sans abri afin d'améliorer les stratégies de sensibilisation, de cibler les activités de prévention et d'élaborer des interventions axées sur le vétéran avec, en arrière-plan, une solide base de données.

1.2 LES CINQ PROCHAINES ANNÉES

Le plan visant « la prévention et l'élimination de l'itinérance chez les vétérans » ne signifie pas que La Légion royale canadienne ne sera plus jamais témoin de vétérans sans abri. Certains vétérans choisissent en fait de vivre dans l'itinérance malgré des offres répétées d'aide et de logement. L'objectif derrière « la prévention et l'élimination de l'itinérance chez les vétérans » est l'établissement d'un système bien coordonné et efficace visant à garantir que chaque vétéran ait accès à l'aide nécessaire pour éviter de vivre dans la rue et qu'il puisse, en temps opportun, se déplacer vers un logement permanent. Le Plan d'action doit donc être un cycle sans cesse renouvelable qui nécessite des mises à jour périodiques.

Une mise en œuvre menée à bien permettra à La Légion royale canadienne, en consultation avec ses partenaires, d'avoir la capacité de :

- Identifier et mobiliser rapidement les vétérans à risque ou en situation d'itinérance et, après vérification de leur admissibilité (service militaire), prendre les mesures nécessaires pour coordonner les secours à leur apporter, à eux et à leur famille;
- Intervenir pour prévenir la perte de logement et éviter que les vétérans ne se retrouver en situation d'itinérance;
- Travailler avec les services d'hébergement et d'assistance d'urgence, pour répondre aux besoins immédiats du vétéran; et
- Aiguiller rapidement les vétérans vers des services et une aide en matière de logement

 adaptés à leurs besoins et capacités uniques
 pour les aider à obtenir et à conserver un logement stable.

1.3 L'ITINÉRANCE CHEZ LES VÉTÉRANS – LES CAUSES PROFONDES

L'itinérance chez les vétérans est le résultat de problèmes complexes et interdépendants, tels que l'état de santé (physique et mental), les problèmes personnels, l'instabilité de l'emploi, la pauvreté, le manque de logements abordables et l'incapacité d'accéder à des services, à un soutien et à une aide sociale. En outre, de nombreux vétérans ont été exposés à des situations traumatisantes et dangereuses du fait de leur service militaire et doivent souvent en subir les conséquences. De plus, certains vétérans trouvent la transition de la vie militaire à la vie civile difficile et ont du mal à s'adapter au monde civil. Le manque de planification lors de la transition de la vie militaire à la vie civile constitue un facteur majeur.

1.4 L'AMPLEUR DU PROBLÈME

Il est très difficile de mesurer avec précision le nombre de vétérans sans abri. On se pose souvent la question : « Combien y a-t-il de vétérans sans abri au Canada? » Bref, on ne saurait dire. Ces derniers doivent s'identifier et leur service doit être vérifié avant de pouvoir participer au programme. De plus, les sans-abri sont souvent en transit, se déplaçant d'un endroit à l'autre, rendant ainsi leur dénombrement difficile. Il y a aussi les sans-abris « cachés » (c.-à-d. ceux qui « couchent chez des connaissances » et ceux qui risquent de devenir un sans abri) qui ne sont souvent pas pris en compte dans ces comptages officiels.

Enfin, il y a les sans-abris qui s'identifient comme vétérans dans une tentative illégale d'obtenir une aide financière de La Légion royale canadienne. Il faut veiller à ce que ces personnes n'obtiennent pas d'aide, car elles réduisent nos ressources financières limitées.

1.5 DÉFINITIONS

Itinérance absolue:

désigne une personne ou une famille sans résidence désignée et qui réside dans un refuge temporaire, soit des embrasures de portes, des édifices inoccupés, des véhicules abandonnés, ou des aires communes de parcs ou de plages.

Itinérance rapprochée:

désigne une personne ou une famille sur le point de perdre son logement actuel, faute de pouvoir payer le loyer, le chauffage, l'électricité, etc.

À risque d'itinérance:

une personne qui dépend d'autres personnes pour son logement, qui « couche chez des connaissances » et dont la situation personnelle ou économique a changé..

Logement de transition:

De nombreux programmes de logements de transition ont une durée de deux ans et le bénéficiaire est tenu de maintenir un apport constant dans sa participation aux différents programmes de réhabilitation. Le logement de transition mène finalement à un logement permanent, mais encore faut-il que la personne suive des programmes qui lui permettront d'être logée de façon permanente.

Logement permanent:

Le logement permanent représente, pour le Programme des vétérans sans abri, la première et plus importante partie de nos besoins; et, à cet égard, nous sommes toujours à la recherche de partenaires pour établir des logements permanents. Des promoteurs de l'Ontario se sont proposés pour fournir des appartements. Des organismes externes comme Mainstay Housing (Toronto) et Multifaith Housing (Ottawa) ont répondu à l'appel du besoin par une offre de logements permanents.

Nous constatons que les municipalités offrent des incitatifs aux promoteurs et, à cet égard, la Légion se doit d'approcher ces promoteurs pour s'assurer que des logements abordables pour les vétérans soient inclus dans leurs nouvelles constructions.

NOTE: Il faut aussi comprendre que les familles des vétérans sans abri peuvent aussi être touchées, car ce sont souvent elles qui subissent le plus d'abus émotionnels, physiques et financiers en raison de la dépendance d'un vétéran, ce qui pousse souvent la famille à se séparer du vétéran.

SECTION 2 | L'APPROCHE

2.1 NOTRE MISSION

« Être au service des vétérans, y compris les militaires et membres de la GRC en service actif et leurs familles, promouvoir le Souvenir et servir nos communautés et notre pays. »

2.2 NOTRE VISION

« Être l'organisation de soutien aux vétérans et de services communautaires la plus respectée qui soit. »

2.3 NOTRE BUT

« Prévenir et enrayer l'itinérance chez les vétérans. »

2.4 LES PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs de ce Plan d'action nous proviennent de la Stratégie et de la culture de soins, de compassion et de respect d'Anciens Combattants Canada. Ainsi, pour en garantir le succès, le Plan d'action doit être:

- centré sur le vétéran,
- mené en collaboration,
- fondé sur des données probantes,
- axé sur les résultats ; et
- en harmonie avec l'ensemble de la Mission, de la Vision et du Plan stratégique de la Légion.

2.5 APPROCHE THÉMATIQUE

L'approche thématique est guidée par les principes directeurs et vient préciser les sept objectifs stratégiques du Plan d'action :

AXES D'APPROCHE		OBJECTIF STRATÉGIQUE
DIRIGER et MOBILISER	Améliorer la collaboration et le leadership	Grâce à un leadership fort et visible, renforcer les relations actuelles, créer de nouveaux partenariats à tous les ordres du gouvernement, pour prévenir et enrayer l'itinérance chez les vétérans.
		2. Avoir une meilleure connaissance des vétérans sans abri, des facteurs qui mènent à l'itinérance chez les vétérans, ainsi que des initiatives réussies de prévention et d'élimination de l'itinérance et de soutien des vétérans en situation de crise.
TROUVER	Accroître la sensibilisation et l'identifica- tion	3. Renforcer la capacité de La Légion royale canadienne et des organismes partenaires à identifier les vétérans sans abri et à établir un contact avec eux.
AIDER	Améliorer le mécanisme d'aide aux vétérans sans abri	4. Renforcer la capacité de La Légion royale canadienne et du travail de ses partenaires de fournir aux vétérans sans abri une intervention efficace en cas de crise
		5. Accroître l'accès des vétérans à un logement stable et abordable.
PRÉVENIR	Prévenir l'itinérance chez les vétérans	6. Améliorer les mécanismes de transition de la vie militaire à la vie civile et motiver les vétérans à atteindre leur bien être optimal.
		7. Élargir et améliorer les initiatives visant à rapidement identifier et à mieux soutenir les vétérans qui ont des démêlés avec la justice.

2.6 OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET GÉNÉRATEURS DE RÉSULTATS CLÉS

Objectif stratégique 1

Un leadership fort et visible

Un leadership fort à tous les niveaux de directions et de filiales de La Légion royale canadienne est de mise pour veiller à ce que la passion, le talent, l'énergie et les ressources de toutes les parties prenantes soient efficacement et effectivement mis à contribution pour résoudre le problème d'itinérance chez les vétérans. Bien que d'excellentes relations existent déjà entre notre gouvernement et nos partenaires non gouvernementaux, il est possible de faire beaucoup mieux pour renforcer la coordination et garantir un partage rapide des informations et connaissances pour tirer parti des ressources disponibles et combler les lacunes identifiées dans les services. Cela faciliterait une mise en œuvre plus rapide, de manière à ce que les résultats puissent être obtenus sans perte de temps indue.

Générateurs de résultats clés :

- Éduquer le public et les partenaires de la prestation de services sur l'ampleur, les causes et les coûts de l'itinérance chez les vétérans, et veiller à ce que les enjeux des vétérans soient compris comme faisant partie du cadre plus vaste de solutions au problème de l'itinérance;
- Accroître la collaboration aux niveaux national, provincial et des filiales avec les partenaires et intervenants établis, ainsi qu'avec d'autres organismes d'aide aux sans-abris, afin de mieux définir les rôles, partager les informations et les connaissances, et mettre en place des processus rigoureux et durables pour venir en aide aux vétérans sans abri;
- Rétablir le Comité consultatif sur l'itinérance chez les vétérans de La Légion royale canadienne avec les intervenants précédemment établis;
- Collaborer à des initiatives locales avec les intervenants auprès des vétérans;

 Consulter les directives élaborées pour une mise en place dans chaque province d'un programme pour vétérans sans abri, et qui ont été distribuées aux directions provinciales.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2:

Approfondir nos connaissances sur l'itinérance chez les vétérans

Au cours des dernières années, de nouvelles informations ont été publiées sur l'itinérance des vétérans. Or, pour lutter plus efficacement contre ce problème, il nous faut un portrait plus précis de cette population. La disponibilité de données sur la situation des vétérans sans abri, les preuves de l'efficacité des initiatives entreprises et la connaissance des facteurs qui conduisent à l'itinérance chez les vétérans sont des éléments clés pour lutter contre ce problème. Connaître ou être capable de prédire les causes de l'itinérance chez les vétérans améliore les chances d'élaboration d'interventions efficaces. Il est démontré que les initiatives les plus efficaces pour mettre fin à l'itinérance sont fondées sur des données probantes, actuelles et précises, qui nous permettent de mesurer l'efficacité et le succès de ces initiatives, et, s'il y a lieu, de les adapter rapidement.

Générateurs de résultats clés :

- Accroître les occasions d'éducation et de collaboration avec les différents partenaires des filiales, des directions provinciales, de la section spéciale de l'OSI et de la Direction nationale, afin d'identifier et de partager les meilleures pratiques pour faire face à ce problème;
- Établir des mesures pour que des services et des aides efficaces soient offerts;
- Travailler avec les chercheurs universitaires de l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans (ICRSMV) et d'autres pour identifier les lacunes dans la

- recherche et aider à cerner les facteurs qui mènent à l'itinérance des vétérans ; et
- Accroître nos activités afin que La Légion royale canadienne soit le porte-parole reconnu des vétérans sans-abri, et ce, aux niveaux national, provincial et des filiales.

NOTE: Des données doivent, de façon régulière et rapidement, être recueillies, partagées et distribuées.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3:

Strengthen our capacity to identify and connect with Homeless Veterans

Il est essentiel que La Légion royale canadienne se mobilise et identifie efficacement les vétérans sans domicile fixe afin de leur apporter un soutien et des services. Cependant, leur recensement peut s'avérer difficile, compte tenu de ce que signifie vivre dans la rue et que de nombreux vétérans sans abri se montrent désengagés et très enclins s'isoler et à se méfier. Les moyens conventionnels de communication, tels que le téléphone ou le courriel, sont souvent inefficaces car beaucoup n'ont ni adresse fixe ni accès à la technologie requise. Même la vérification du service militaire peut parfois s'avérer un long processus, car bon nombre d'entre ne détiennent pas de documents d'identité ou ont oublié des renseignements, tels que leur numéro matricule militaire. Conséquemment, beaucoup ne s'identifient pas auprès des bureaux d'entraide et, pour ceux qui le font, il est difficile d'établir et de maintenir le contact. Il nous faut donc adopter une approche plus dynamique aux niveaux des provinces et des filiales, par laquelle les officiers d'entraide et les partenaires des communautés locales devront étroitement collaborer pour mieux localiser, identifier, et suivre les vétérans sans abri, et inciter ces derniers à participer.

Générateurs de résultats clés :

- Accroître la collaboration, la communication et l'efficacité des initiatives de sensibilisation de tous les intervenants au niveau des provinces et des filiales;
- Améliorer l'efficacité et la rapidité du processus de vérification d'admissibilité (du service militaire);
- Évaluer d'autres processus pour identifier et aider plus efficacement les vétérans sans abri; et
- Partager les résultats et les données avec toutes les organisations participantes.

Objectif stratégique 4:

Consolider notre capacité à intervenir rapidement en cas de crise

La Légion royale canadienne viendra en aide aux vétérans sans abri en leur donnant accès à des services et à un soutien adaptés à leurs besoins. Cela permettra de les empêcher de devenir des sans-abris ou, s'ils le sont, de leur apporter le soutien nécessaire pour faciliter leur participation à des programmes à long terme qui, souhaitons-le, leur permettront d'avoir un mode de vie plus stable et plus sûr.

Générateurs de résultats clés :

- Préconiser des moyens d'élargir les critères actuels d'admissibilité aux programmes et services d'ACC afin de favoriser l'accès des vétérans sans abri à l'aide dont ils ont besoin;
- Collaborer avec d'autres ministères et organisations intéressées à des initiatives qui fourniront des données probantes et de meilleures pratiques pour étendre les services et les programmes destinés à venir en aide aux vétérans sans abri ou en situation de crise; et
- Entrer en liaison avec les Groupes Transition.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 5:

Améliorer l'accès des vétérans à un logement stable et abordable

En plus des besoins de soutien clinique pour faire face à leurs dépendances et à leurs problèmes de santé physique et mentale, la plupart des vétérans sans abri et ceux qui sont en crise ont besoin d'un accès à un logement stable et abordable. Même avec l'aide sociale et financière fournie par d'autres sources, comme les programmes et services provinciaux ou municipaux, le montant du financement fourni est souvent insuffisant pour maintenir un mode de vie bien ordinaire, car un important pourcentage du revenu va au logement, ce qui fait en sorte de laisser très peu pour les nécessités telles que la nourriture, les vêtements ou le transport.

Générateurs de résultats clés :

- Fournir de l'aide et du soutien financier aux vétérans sans abri;
- Fournir une aide financière aux organisations qui contribuent à augmenter l'offre de logements permanents et abordables pour les vétérans; et
- Chercher à obtenir un soutien financier auprès de la Fondation nationale Légion.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 6 :

Favoriser une transition réussie des forces armées au monde civil et inspirer les vétérans à atteindre leur bien être optimal

La recherche démontre que les vétérans sans abri font souvent état d'une transition difficile vers le monde civil et que cela a été un facteur majeur dans le parcours qui les a menés à l'itinérance. Il nous apparaît donc logique que l'amélioration de l'expérience de transition réduise les facteurs et les circonstances qui conduisent à l'absence de domicile fixe dans un premier temps. Une expérience de transition harmonieuse contribue

à assurer un emploi stable et un revenu suffisant qui permettent aux vétérans et à leur famille de subvenir à leurs besoins. Une meilleure transition de l'environnement militaire vers le monde civil comprendrait un transfert efficace et harmonieux des informations et des soutiens relatifs au traitement médical, du milieu médical militaire vers le système provincial, et des liens avec les systèmes de soutien communautaire pour le vétéran et sa famille, y compris les services en matière de santé mentale et/ou de soutiens supplémentaires. Au bout du compte, une transition réussie maintient ou améliore le bien-être des vétérans et de leurs familles, tout en réduisant ou en éliminant les facteurs de risque d'itinérance et de mauvaise qualité de vie, et contribue à inspirer les vétérans à apporter des changements positifs dans leur propre vie.

Générateurs de résultats clés :

- Optimiser le soutien aux familles des vétérans grâce aux Fonds du coquelicot et aux ressources financières locales, qu'elles soient ou non de la Légion; et
- Rétablir le Comité consultatif sur l'itinérance chez les vétérans de La Légion royale canadienne avec les intervenants précédemment établis.

Objectif stratégique 7 :

Étendre et améliorer les initiatives visant à rapidement identifier et à mieux soutenir les vétérans qui entrent en contact avec l'appareil de justice

Veiller à ce que tous les vétérans qui entrent en contact avec l'appareil de justice puissent bénéficier d'une assistance;

ET

Veiller à ce que tous les vétérans incarcérés bénéficient des programmes de traitement nécessaires pendant leur période de détention, et à ce qu'un logement approprié leur soit accessible à leur libération.

Générateurs de résultats clés :

- Élaborer et mettre en œuvre au niveau de la filiale, un modèle de collaboration avec les services de police locaux et d'autres premiers intervenants, afin de coordonner les efforts de sensibilisation et d'identification, et de faciliter le recours aux services de la Légion pour les vétérans sans abri; et
- Intensifier les services de transition prélibération pour les vétérans incarcérés pour y inclure l'accès à un logement sûr et abordable.

NOTE: ACC a instauré des programmes pilotes de justice pénale en Nouvelle Écosse et en Alberta. La direction provinciale de l'Ontario travaille également à l'élaboration d'un tel programme. Il faut également noter que la responsabilité des programmes de traitement pendant l'incarcération n'a pas encore été conférée.

SECTION 3 | CONCLUSION

Le Canada et La Légion royale canadienne ont une énorme dette de gratitude envers ceux et celles qui volontairement ont risqué leur vie pour défendre notre liberté et nos valeurs, et qui, ce faisant, ont contribué à faire de notre pays ce qu'il est aujourd'hui. Il est regrettable de constater que dans un pays aussi riche que le Canada, des hommes et des femmes qui ont servi leur pays doivent encore lutter pour se procurer des biens de première nécessité, y compris un chez-soi bien à eux. Si des progrès ont été réalisés, il reste encore beaucoup à faire pour aider les vétérans sans abri ou à risque de le devenir. Une chose est sûre : il est inacceptable qu'un vétéran se retrouve sans abri au Canada.

L'objectif ultime du programme « Leave the Streets Behind » est de prévenir et d'éliminer l'itinérance chez les vétérans au Canada. S'il est peut-être naïf de penser qu'il n'y aura plus jamais de vétérans canadiens sans domicile, les objectifs décrits dans ce plan d'action feront en sorte que ces situations demeurent atypiques. Si un vétéran se retrouve sans abri, La Légion royale canadienne devra veiller à ce que le soutien nécessaire soit mis en place pour que cette expérience soit de la plus courte durée et non récurrente. Faire moins serait aller à l'encontre des énoncés de Mission et de Vision de notre organisation.